

Les sources du droit romain

Par **abellia1**, le **20/10/2004** à **11:07**

Bonjour,

j'aurai une petite question à poser au sujet des sources du droit Romain,
serait il préférable de traiter le sujet :

- par les différentes formes des sources du droit (loi, jurisprudence, édit du prêteur, les senatus consultes, les constitutions impériales, la coutume)
- où bien faire un plan avec des périodes ? et peut être avec un plan comme celui démontrer l'évolution des sources ?

En fait le sujet est assez vaste. Page not found or type unknown

Merci pour votre aide link not found or type unknown

Elodie

Par **jeeecy**, le **20/10/2004** à **13:50**

comme pour toutes les dissertations, il est preferable de faire un plan par theme ou avec une evolution

dans tous les cas ton devoir doit mettre en presence l'evolution des sources du droit romain

par contre il est tres fortement deconseille de faire un plan chronologique : c'est ennuyeux et donc risque de mauvaise note...

Par **yanos**, le **06/04/2006** à **12:24**

je ne suis pas d'accord, les plans chronologiques peuvent etre très bon à condition de bien faire ressortir la dynamique du sejet

Par **jeeecy**, le **06/04/2006** à **12:30**

le probleme avec les plans chronologiques (que je deconseille du coup...) c'est que souvent

c'est descriptif et pas du tout dynamique

et donc du coup pour le correcteur ce n'est pas bon du tout

mais certains font de très bons plans chronologiques, c'est sûr..., mais combien?

Par **deydey**, le **06/04/2006** à **16:36**

je sais que mon chargé de td nous déconseillait de faire ces plans car selon lui ils ne mettent pas nécessairement en avant une éventuelle réflexion de la part de l'étudiant

Par **jeeecy**, le **06/04/2006** à **16:40**

[quote="deydey61":zux8r66t]je sais que mon chargé de td nous déconseillait de faire ces plans car selon lui ils ne mettent pas nécessairement en avant une éventuelle réflexion de la part de l'étudiant[/quote:zux8r66t]

je suis tout à fait d'accord

maintenant il est vrai que certains arrivent à faire ressortir une dynamique de tels plans, mais ce n'est pas facile...

Par **yanos**, le **09/04/2006** à **19:04**

Ah oui ça c'est sûr que c'est difficile.

Une idée générale dynamique pour les sources du droit romain pourrait être par exemple : d'un droit coutumier archaïque à un droit écrit savant. On peut alors parler de l'évolution du concept du droit à Rome : d'abord la pression des religions sur le droit puis l'influence des grands juristes et du préteur pour rationaliser le droit, en passant par la modification du concept de la famille, baisse de l'influence des religions sur la vie quotidienne...